

**DÉLIBÉRATION 2018 11 –
Modification du tableau des emplois permanents
Séance du Bureau du 22 mai 2018**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de garantir le bon fonctionnement du Syndicat en raison de la montée en charge de travail, il est nécessaire de renforcer certaines directions en créant 1 poste en catégorie C pour la direction de l'administration générale et des ressources humaines, 2 postes pour la direction de la communication et du marketing, 1 en catégorie A ou B et 1 en catégorie C et 1 poste en catégorie A de directeur-riche des études, de la stratégie et de l'appui territorial.

De plus, à la suite de la réussite au concours de rédacteur d'un agent de catégorie C et compte tenu des fonctions qu'il exerce, il est proposé de créer un poste de rédacteur catégorie B.

Par ailleurs, il est proposé, après l'avis favorable du 6 mars 2018 rendu par le Comité technique placé auprès du CIG de la petite couronne, la suppression de 2 emplois d'ingénieurs non pourvus.

Considérant les besoins spécifiques et les compétences requises pour le bon fonctionnement du Syndicat, dans le cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les emplois créés pourront être pourvus par des contractuels.

Emplois non pourvus supprimés	Nbre
Ingénieurs	2

Tableau des emplois au 31/05/2017

Cadre d'emplois	Catégorie	Nombre
Attaché	A	5
Rédacteur	B	3
Adjoint administratif	C	5
Ingénieur en chef	A	4
Ingénieur	A	7
Adjoint technique	C	1
Total		25

Nouveau tableau des emplois permanents

Cadre d'emplois	Catégorie	Nombre
Attaché	A	5
Rédacteur	B	3
Adjoint administratif	C	5
Ingénieur en chef	A	4
Ingénieur	A	5
Adjoint technique	C	1
Attaché	A	1
Attaché ou Rédacteur	A ou B	1
Rédacteur	B	1
Adjoint administratif	C	2
Total		28

Je vous prie, mes cher.e. s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente,

**DÉLIBÉRATION 2018 11 –
Modification du tableau des emplois permanents
Séance du Bureau du 22 mai 2018**

Vu Le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris, autorisant la création du syndicat Autolib' Métropole,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole ;

Vu la délibération 2017 34 du 31 mai 2017 relative à la modification du tableau des emplois permanents ;

Vu l'avis favorable du CT du CIG Petite couronne du 6 mars 2018 sur la suppression des 2 emplois d'ingénieurs non pourvus ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs de certaines directions pour le bon fonctionnement du Syndicat ;

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, la suppression des 2 emplois d'ingénieurs et la création des cinq emplois suivants :

Emplois créés	Nbre	Cadre d'emplois
Directeur.rice des études, de la stratégie et de l'appui territorial	1	Cadre d'emplois des Attachés
Responsable communication	1	Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs
Comptable	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs
Référent.e logistique et assistante administration générale et RH	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs
Assistant.e communication	1	

AUTORISE, dans le cas de recrutement infructueux de fonctionnaire et au regard de l'urgence des besoins, que les emplois créés pourront être exercés par des contractuels et dans les conditions fixées à l'article 3-2 et 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

FIXE, le tableau des emplois permanents du Syndicat comme suit :

Casé de réception en préfecture
075-200021624-20180522-2018-11-DE
Date de télétransmission : 22/05/2018
Date de publication préfecture : 22/05/2018

Cadre d'emplois/Grade	Emplois	Nombre
Attaché		5
Rédacteur		3
Adjoint administratif		5
Ingénieur en chef		4
Ingénieur		5
Adjoint technique		1
Cadre d'emplois des Adjointes administratifs	Assistant.e communication	1
Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs	Responsable communication	1
Cadre d'emplois des Attachés	Directeur.rice des études, de la stratégie et de l'appui territorial	1
Cadre d'emplois des Adjointes administratifs	Référent.e logistique et assistante administration générale et RH	1
Cadre d'emplois des Rédacteurs	Comptable	1
	Total des emplois	28

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

La Présidente,



Catherine Baratti-Elbaz
Maire du 12^e arrondissement